

Approuvé à l'unanimité moins 2 voix (M. Badier et M. Laurent.)
c) Abattoir - M. Lequet donne lecture d'une lettre de M. Youdaun, oulélat
des bœufs de l'abattoir demandant au Conseil Municipal
autoriser M. le Maire à passer des armoires aux marchés de 1951 non
équipées avec certains réfrigérateurs etant entendu que les prix seront
affectés du coefficient de revalorisation en vigueur au moment du début
des travaux.

Le Conseil Municipal

accepte cette proposition et décide que les travaux de la 3^e tranche de remise en état
de l'abattoir seront calculés aux prix et conditions de la loi de La Rochelle affectés
des coefficients homologues pour l'an 1955.

M. le Maire est autorisé à signer, sur avis des ayants droit, les ayants droit passer avec
les entreprises Perce et Hurland, Gabriel, Delage (successeur de l'indépendant Leroux)
adopté à l'unanimité.

c) Plateau Ciron - Le Conseil Municipal :

Fut avis de la commission des finances.

Sur les propositions de la compagnie d'assurances "Le Portement"
Auboise.

- M. le Maire a signé avec la compagnie "Le Portement" la police d'assurance
contre le risque aux bois, responsabilité civile pour l'usage du plateau Ciron HCV
mis en service au mois d'août 1955.

- dit que le montant de la prime 25,633 taxes et frais compris sera
mandaté' Ch. 11, art 9.

17 au 60
app. de 26 1.10.56

55105

la substruction

dommages

(à d. 1965)
possibilité

Subventions

app. de 12.12.55

55106

mobiler

dans les

le mobilier

1. sur